

## FICHE DE VALIDATION INTERNE

DATE : 30/01/2020

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2020\_4

TITRE : EPIDEMIE D'INFECTIONS A NOUVEAU CORONAVIRUS (2019-nCoV)

### Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire  
médical

### Zone géographique

National

Territorial

Santé publique France a modifié ce jour la définition de cas pour les infections à nouveau coronavirus 2019-nCoV (infection respiratoire aiguë basse, quelle que soit sa gravité, avec une fièvre supérieure à 38,0°C ; extension de la zone géographique à toute la province de Hubei) ; la version actualisée est disponible par le même lien: <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/cas-de-pneumonies-associees-a-un-nouveau-coronavirus-2019-ncov-a-wuhan-en-chine>)

Il est rappelé à tout professionnel de santé prenant en charge un patient suspect d'infection par le 2019-nCoV (cf. définition de cas) de prendre contact avec le Samu-Centre 15 pour analyse, classement et mise en place des premières mesures de prise en charge. En cas de difficulté de classement, le Samu-Centre 15 pourra se rapprocher de l'ARS qui mobilisera en tant que de besoin l'expertise de Santé publique France.

Les professionnels de santé trouveront sur le site internet du ministère plusieurs documents utiles, dont une fiche de recommandations concernant les personnes-contact d'un cas confirmé et des affiches destinées aux lieux de consultation

(<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/coronavirus-informations-pour-les-professionnels-de-sante>)